Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260609-2026_06_19-DE

N° 2026.06.19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trois juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN, Maire**
Mmes DETOT, GOURGAN, EVEN, LEROY, LEVAVASSEUR, LONCLE et RENOUARD
MM. BEAUNE, BOURGET, CAILLERE, DOS, MACE ALAIN, MACE ANTHONY, MICHEL, RICHARD.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mmes LAIGO (donne procuration à M MACE) et PICOUT (donne procuration à Mme COTIN)**
M VALLARINO (donne procuration à Mme LONCLE)

Monsieur **Stéphane MICHEL** a été élu secrétaire de séance

--- ===0=== ---

MOTION DE SOUTIEN POUR LA PRÉSERVATION DES URGENCES DE L'HÔPITAL DE DINAN

A la demande des élus du Conseil Municipal qui souhaitent montrer leur mécontentement face à la fermeture nocturne des urgences de l'hôpital de Dinan, une motion de soutien est prononcée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Depuis plusieurs mois l'hôpital de Dinan fait face à une baisse de ses effectifs médicaux urgentistes qui contraint le groupe hospitalier Rance Emeraude à revoir son organisation.

L'organisation estivale retenue et validée par l'Agence Régionale de Santé Bretagne prévoit une suspension temporaire de l'accueil des patients aux urgences de Dinan entre 23h et 8h30 à compter du 15 juin 2026 et jusqu'au 30 septembre 2026.

Cette réduction d'activité ou de fermeture nocturne pourrait entrainer une dégradation de l'offre de soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, soit plus de 30 à 45 minutes de route.

Par cette motion, le Conseil Municipal de Créhen souhaite

- Réaffirmer son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24 à l'hôpital de Dinan, service de proximité indispensable ;
- S'opposer à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan ;
- Demander à l'ARS de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences.

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

Marie-Christine COTIN.